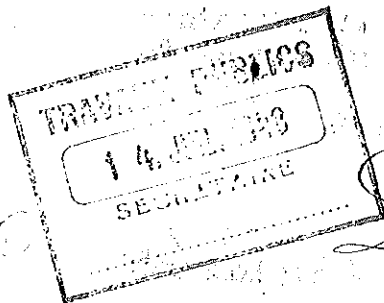




POST TENEBRAS LUX

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL D'ÉTAT

du 9 juillet 1948 ✓



Le Conseil d'Etat

vu les délibérations du conseil municipal de la commune de Lancy en séance du 7 avril et du 30 mai 1948, demandant le changement de nom de plusieurs artères publiques ;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931 ;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat en date du 20 avril 1948, concernant les nouvelles dénominations de l'avenue Louis Bertrand et de la Cité du Bachot de Pesay ;

vu l'accord intervenu entre ledit service et la mairie de Lancy pour débaptiser une partie du chemin de Pesay et de lui donner le nom d'Eugène Lance ;

A R R E T E :

CV 2097 X1) De débaptiser l'avenue des Ormeaux et de lui donner le nom d'"Avenue Louis Bertrand", "en souvenir de Louis Bertrand, maire de la commune de Lancy de 1896 à 1923" ;

X2) De donner le nom de "Cité du Bachot de Pesay", au groupe d'immeubles bordant le chemin des Bluets et le chemin des Anémones à proximité de la route de Saint-Julien ;

X3) De débaptiser le tronçon du chemin de Pesay, compris entre la route cantonale du Grand-Lancy et le chemin des Pontets et de lui donner le nom de "Avenue Eugène Lance", "en souvenir d'Eugène Lance, conseiller municipal, conseiller administratif, mai de 1910 à 1941".

Séance du 11 juillet 1948

REPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE



X Le nom de "chemin de Besay" est maintenu pour le tronçon compris entre le chemin des Pontets et la route cantonale de Saint-Julien.

X 4) De changer l'appellation du chemin de la Chapelle et de lui donner le nom de "route de la Chapelle", tronçon de la route cantonale de Saconnex d'Arve, compris entre la route de Saint-Julien et le chemin du Bief à Danco.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

- Travaux 4 ex.
- Intérieur 2 ex.
- Chancellerie (Archives) 1 ex.
- Baudier 1 ex.
- Commune de Lancy 1 ex.



Certifié conforme
Le Chancelier d'Etat :

J. Combalot

vu les propositions de dénomination des chemins de la commune de Lancy en date du 9 octobre 1947 ;

vu le projet de modification de l'annuaire des chemins d'Etat en date du 20 avril 1948, concernant les nouvelles dénominations de l'arrondissement de Lancy, arrondissement de la Ville de Lancy ;

vu l'accord intervenu entre lesdits services et la commune de Lancy pour délimiter une partie du chemin de Besay et de lui donner le nom d'ancien chemin ;

1) De délimiter l'arrondissement de Lancy et de lui donner le nom d'arrondissement de Lancy, tel qu'il est défini par l'article 1er de la loi du 20 avril 1948 ;

2) De donner le nom de "Route de la Chapelle" au tronçon de la route cantonale de Saconnex d'Arve, compris entre la route de Saint-Julien et le chemin du Bief à Danco ;

3) De délimiter le tronçon du chemin de Besay, compris entre la route cantonale de Saconnex d'Arve et le chemin des Pontets et de lui donner le nom de "Route de la Chapelle", tel qu'il est défini par l'article 1er de la loi du 20 avril 1948 ;